

## C2 Transition

Le Parc Chasseral accompagne les entreprises du territoire pour favoriser la transition vers la durabilité des activités économiques. Il noue des partenariats pour valoriser les entreprises déjà engagées et qui souhaitent améliorer leur impact environnemental et sociétal. Il accompagne par du conseil la mise en œuvre de mesures de durabilité spécifiques au tissu industriel de la région.

### DESCRIPTIF

Le Parc Chasseral s'investit pour la transition vers une économie régionale durable. Dans ce cadre, le Parc va développer son réseau d'entreprises partenaires démarré en 2023. Ces partenariats se basent sur les sept valeurs des parcs suisses et sont noués avec des entreprises du territoire de différents secteurs d'activités (notamment les métiers de la nature et du paysage, les métiers du bois, la restauration, les magasins d'alimentation, les prestataires touristiques) engagées dans la durabilité et souhaitant s'améliorer. Ce projet vise l'amélioration continue. Partant d'un état des lieux, le Parc distingue les entreprises engagées pour la durabilité et fixe avec elles des mesures d'amélioration. Pour accompagner ce processus, le Parc va proposer des échanges d'expérience et des formations aux entreprises distinguées. Il va réaliser également diverses mesures de communication pour promouvoir son réseau de partenaires via ses canaux usuels de communication (brochure, site internet, réseaux sociaux) mais également d'autres outils spécifiques pour que les entreprises affichent leur partenariat avec le Parc (ex. plaquette à l'entrée de l'entreprise). Le Parc restera également actif dans le développement du projet à l'échelle nationale, notamment par une participation à la commission nationale.

En plus de ce réseau d'entreprises de taille petite à moyenne, une démarche spécifique d'accompagnement sera proposée aux entreprises industrielles qui forment le maillon principal de l'économie régionale et qui concernent des sociétés comptant parfois des centaines d'employés. Le parc souhaite clarifier les possibilités de collaboration sur les thèmes de la durabilité et définir une stratégie en la matière. Sur cette base, il proposera des démarches d'amélioration de leur impact écologique, notamment sur des questions d'intégration dans le village, d'impact sur la biodiversité, voire la réalisation de mesures pour favoriser celle-ci ou encore de gestion de la mobilité. Parallèlement, le Parc va continuer de participer à la commission qui distingue les entreprises ambassadrices du Grand Chasseral, dont plusieurs entreprises industrielles sont membres et dont l'une des valeurs concerne la nature et l'environnement. Le Parc peut être sollicité pour du conseil par les entreprises ambassadrices désirant s'améliorer en lien avec cette valeur.

Parallèlement aux acteurs et actrices économiques, les initiatives citoyennes du territoire sont soutenues et valorisées.

### **Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte**

Cb. Soutenir le développement de produits alimentaires et non alimentaires dans le respect des valeurs du Parc.

- Valoriser et préserver les ressources naturelles et les savoir-faire

## C. Territoire & Transition

*Une économie durable pour tous*

- Augmenter la part des produits régionaux dans la consommation locale.
- Développer la durabilité des entreprises régionales.

Cc. Accompagner les prestataires touristiques dans la création et l'adaptation d'offres répondant aux principes du tourisme durable.

- Le territoire du Parc est une région attractive pour tous.

Db. Valoriser les compétences et connaissances individuelles des habitants par leur participation active à des projets du Parc.

- Les habitants intéressés peuvent s'impliquer dans la durée sur des objets bien ciblés pour lesquels ils sont motivés.
- Les échanges et la coopération entre habitants et spécialistes d'un thème sont élevés.

Ab. Intégrer la prise en compte de la biodiversité en minimisant l'impact des activités humaines.

- Les bonnes pratiques en faveur de la biodiversité sont discutées et adoptées par les nombreux acteurs concernés.

Ba. Promouvoir une culture partagée favorisant la qualité du patrimoine bâti et paysager pour des espaces de vie attractifs.

- Renforcer la qualité du cadre de vie bâti et paysager dans la région valorisant les savoir-faire locaux.

Ca. Favoriser la durabilité dans la mobilité et l'énergie au travers de projets démonstratifs et expérimentaux.

- Les communes ou des privés mènent des actions exemplaires.

### **Importance du projet pour le Parc**

L'économie a un fort effet de levier dans la mise en place de mesures de transition dans une optique de durabilité. Il est donc central pour le Parc d'impliquer les entreprises du territoire et de les accompagner dans leurs démarches de transition. L'économie régionale a en outre la spécificité d'être marquée par une forte importance du secteur secondaire, représentant près de la moitié des emplois. En conséquent, le Parc souhaite se positionner comme un acteur de référence pour soutenir les démarches de transition des entreprises industrielles de son territoire.

### **Lien avec d'autres projet**

A2 Biodiversité des pâturages et des champs

B3 Paysage et patrimoine rural

B3 Culture du bâti et du paysage

C1 Climat

C4 Economie de proximité

C3 Tourisme durable

D4 Communication

F1 Partenariats

## ETAT DU PROJET

### Entreprises partenaires

Le Parc Chasseral dispose depuis 2023 d'un concept d'entreprises partenaires reconnu par la commission nationale entreprises partenaires des parcs suisses. Il attribue la distinction « Entreprise partenaire du Parc Chasseral » à des entités du territoire partageant les sept valeurs de durabilité des parcs suisses : priorisation de la nature et du paysage, économie de proximité, coopération, innovation et qualité, identité territoriale, valeurs éthique et santé, communication et sensibilisation. Le Parc a participé activement au groupe de travail national pour l'établissement du concept national et est membre de la commission nationale.

En juillet 2023, les cinq premiers partenariats sont validés par une convention et un plan d'action personnalisé destiné à soutenir les partenaires dans l'amélioration de la durabilité de leurs activités. Le processus d'attribution de la distinction s'effectue avec une commission locale d'attribution composée d'une agricultrice représentante de Bio Suisse Neuchâtel, d'un ingénieur, ancien cadre industriel aujourd'hui responsable de la coopérative solaire Ecoosol, d'une personne de TalentisLAB (une structure de conseil aux acteurs touristiques émanant des Offices du tourisme régionaux). Les visites conseils sont réalisées en principe par deux personnes, une de l'équipe professionnelle du Parc et un ou une spécialiste interne ou externe en fonction du domaine d'activités de l'entreprise.

Outre le tissu des entreprises du territoire, le Parc souhaite également développer son travail de soutien aux initiatives locales et du riche tissu associatif qui rendent de nombreux services à la communauté, valorisent des filières avec une faible rentabilité économique (ex. société d'arboriculture qui presse le jus de pommes) et constituent une autre forme d'économie ainsi que des laboratoires d'alternatives pour la transition de l'économie régionale vers la durabilité.

### Conseil aux entreprises industrielles

La spécificité du Parc Chasseral est la forte présence d'entreprises de mécanique de précision. L'activité industrielle y est prédominante en termes d'emplois. Aussi bien le comité exécutif du Parc que des entreprises et organisations tierces ont marqué leur souhait de l'établissement d'une collaboration entre le Parc et ce tissu industriel.

Le Parc a répondu ces dernières années à des sollicitations sporadiques d'entreprises industrielles (Ciments Vigiers SA à Péry, Sonceboz SA à Sonceboz, Precitrame Machines SA et EMP SA à Tramelan, Codec SA à Dombresson) pour des mesures en lien avec la durabilité (plantations d'arbres, chantier nature, approvisionnement en produits du terroir, conseil pour la mobilité, diminution des émissions de CO<sub>2</sub>, etc.).

L'implication active du Parc à la Fondation Grand Chasseral (voir projet 4.1 « Partenariats ») l'a mis en contact avec la Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP). Des sollicitations nouvelles explicites en ont découlé de la part d'entreprises industrielles de Tramelan. L'attribution de la nouvelle marque territoriale Grand Chasseral, à laquelle le Parc prend part, permet également d'identifier des besoins en matière de responsabilité sociale et environnementale.

De premières pistes de travail sont testées pour répondre à de telles sollicitations de manière plus systématique et en adéquation avec les compétences du Parc:

## C. Territoire & Transition

*Une économie durable pour tous*

- Une approche pour un lien entre la mobilité d'entreprise avec les stratégies locales de mobilité est testée depuis 2023 à Tramelan.
- Depuis 2023, des réflexions sont menées pour faciliter l'approche des entreprises vers des analyses de leur impact sur l'environnement de leur chaîne de production.

Il s'agit encore d'approches très fragiles mais porteuses de sens pour une intégration des entreprises aux visées d'un Parc naturel régional.

### **Soutien aux initiatives citoyennes et tissu associatif**

Le tissu associatif est très riche dans le Parc. Il assure de nombreuses prestations d'intérêt public en rapport avec les activités du Parc tel que l'embellissement des villages et alentours, l'entretien des nombreuses cabanes sur les crêtes, le fonctionnement des pressoirs, le travail d'entretien patrimonial et participe à maintenir des villages vivants.

Ces dernières années, le Parc a également observé l'émergence de nouvelles initiatives citoyennes locales qui visent à proposer des alternatives économiques et sociétales pour assurer autant le bien public que de limiter l'impact environnemental, l'adaptation au changement climatique ou la préservation de la biodiversité, tout en renforçant la tissu social local (jardin communautaire, service d'échange local, service de location d'objets, coopérative visant une consommation responsable d'aliments, d'énergie, etc.)

Le Parc est en lien avec certaines de ces structures. Des collaborations ponctuelles peuvent avoir eu lieu en lien avec des projets spécifiques (ex. soutien aux pressoirs pour renouveler leurs membres, organisation de conseil en biodiversité pour un jardin communautaire ou une association de village, etc.). Mais à ce jour le Parc n'a pas une stratégie de travail systématique alors que cela pourrait être très pertinent. Il s'agira d'arriver en 2028 avec des propositions d'actions concrètes et pertinentes pour la convention programme 2029-2032.

## **EFFETS SPÉCIFIQUES ATTENDUS POUR 2025-2028**

Les entreprises du territoire s'améliorent et mettent en œuvre des mesures impactantes dans le domaine de la durabilité.

Les entreprises partenaires du Parc font figure de modèles en matière de durabilité et inspirent les autres entreprises du territoire et d'ailleurs.

### **PRESTATIONS 2025-2028**

### **Indicateurs opérationnels**

#### **C2.01 Entreprises partenaires**

Réponse aux demandes de nouveaux partenariats, organisation de visite-conseil (ou entretien d'évaluation), rédaction d'un plan d'action, pilotage de la commission d'attribution, accompagnement des entreprises par des propositions de formation et l'organisation d'échanges d'expérience, développement d'outils de communication pour valoriser les entreprises distinguées, évaluation interne de l'atteinte des objectifs fixés avec les entreprises partenaires et adaptation des mesures d'accompagnement.

*C2.1 2028 : 15 entreprises ont sollicité le Parc pour être reconnues entreprises partenaires*

*C2.2 2028 : Toutes les entreprises disposant de produits labélisés « produit des parcs suisses » sont sollicitées pour être entreprises partenaires*

*C2.3 annuel : Un échange d'expérience/formation des entreprises partenaires est organisé*

*C2.4 2025 et 2027 : Evaluation interne du système entreprise partenaire*

Développement du concept national via la participation à la commission nationale.

*C2.5 annuel : Participation à 4 séances de la commission nationale « entreprises partenaires »*

#### **C2.02 Conseil environnemental aux entreprises industrielles**

Elaboration de la stratégie de collaboration avec les entreprises industrielles dans le domaine environnemental en se basant sur des approches pilotes.

*C2.6 2027 : Une stratégie de conseil aux entreprises est élaborée*

## C. Territoire & Transition

Une économie durable pour tous

Communication auprès du réseau des entreprises Grand Chasseral pour améliorer leur évaluation environnementale en partenariat avec la Chambre d'économie publique du Jura bernois.

C2.7 annuel :  
Participation à la commission d'attribution Grand Chasseral (~5 à 10 réunions par an)

Développement d'un projet pilote pour limiter l'impact environnemental avec une grande entreprise.

C2.8 2026 : Un projet pilote mené avec une entreprise industrielle est analysé

### **C2.3 Conseil aux initiatives citoyennes et tissu associatif**

Intégration du tissu associatif local dans le cadre de la mise en œuvre de projets participatifs.

Réponse aux sollicitations d'initiatives citoyennes sous réserve qu'elles s'inscrivent dans le cadre des activités du Parc.

Veille sur le développement d'initiatives citoyennes par le référencement dans une liste de suivi. Etablissement d'un cadre de collaboration et de valorisation des initiatives citoyennes.

C2.9 2027: Un cadre de collaboration et de valorisation des initiatives citoyennes est établi

#### **Indicateurs pour la convention programme**

#### **Indicateurs globaux**

C2.a. 2028 : 15 entreprises/structures supplémentaires par rapport à 2024 sont distinguées comme entreprises partenaires du Parc selon le standard national des parcs suisses.

C2.b. 2028 : Toutes les entreprises disposant de produits labélisés « Produit des parcs suisses » sont sollicitées comme entreprises partenaires.

## **ORGANISATION DU PROJET**

### **Direction du projet**

- Saralina Thiévent, responsable du pôle « Territoire et transition », 10% EPT
- Cyril Gros, responsable de projets « Territoire et transition », 30%
- Armelle von Allmen, responsable de projets « Territoire et transition », 15%

Au total, le projet C2 « Transition de l'économie régionale » mobilise l'équivalent de 0.55 personne.

### **Partenaires**

- Réseau des parcs suisses, commission nationale d'attribution entreprises partenaires
- Chambre d'économie publique
- Promotion économique du canton de Berne
- Fondation Grand Chasseral

## C. Territoire & Transition

Une économie durable pour tous

- Entreprises du territoire
- Initiatives citoyennes et associations locales du territoire
- Lignum Jura bernois et Neuchâtel
- TalentisLAB et Offices du tourisme (Jura bernois Tourisme, Tourisme neuchâtelois)
- Ecoosol
- Fondation rurale Interjurassienne
- Neuchâtel Vins et Terroirs
- Office fédéral de l'environnement
- Office de l'économie du canton de Berne, service de l'économie du canton de Neuchâtel

### Intégration dans des outils / processus de planification plus larges

- Concept national d'entreprises partenaires (Réseau des parcs suisses)
- Directives sur les conditions d'attribution et d'utilisation du label Produit de l'OFEV (Etat: avril 2013)
- Label Bois suisse
- Plan climat cantonal 2022-2027 du canton de Neuchâtel (Mesures transversales T7, T8 et T9)
- Stratégie économique 2030 du Jura bernois (notamment axe 7 Agriculture et biodiversité )
- Charte « La bonne adresse » de la FRI (pour la restauration et les magasins)
- Masterplan Jura & Trois-Lacs
- Définition du tourisme durable de l'Organisation mondiale du tourisme
- Bases légales, notamment celles de l'aménagement du territoire (cantonale et communale) et de la protection de la nature

## CALENDRIER

### Année de réalisation des prestations

- C 2.1 Entreprises partenaires  
Dont évaluation interne du système
- C 2.2 Conseil environnemental aux entreprises industrielles  
Dont analyse des premières expériences  
Dont élaboration d'une stratégie
- C 2.3 Conseil aux initiatives citoyennes et tissu associatif  
Dont le concept de conseil établi

2025	2026	2027	2028

## BUDGET ET FINANCEMENT

	2025	2026	2027	2028	Total
<b>DEPENSES</b>	<b>90'000</b>	<b>80'000</b>	<b>90'000</b>	<b>80'000</b>	<b>340'000</b>
C2.01 Entreprises partenaires	45'000	35'000	45'000	35'000	160'000
C 2.2 Conseil environnemental aux entreprises indi	35'000	35'000	35'000	35'000	140'000
C 2.3 Conseil aux initiatives citoyennes et tissu assoc	10'000	10'000	10'000	10'000	40'000
<b>RESSOURCES FINANCIERES + CONTRIBUTIONS MATERIELLES</b>	<b>90'000</b>	<b>80'000</b>	<b>90'000</b>	<b>80'000</b>	<b>340'000</b>
<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	<b>90'000</b> 100%	<b>80'000</b> 100%	<b>90'000</b> 100%	<b>80'000</b> 100%	<b>340'000</b> 100%
Confédération « parcs »	45'000 50% *	40'000 50%	45'000 50%	40'000 50%	170'000 50%
Confédération « autres »	0 0% *	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton BE «parcs»	20'000 22%	18'000 23%	20'000 22%	18'000 23%	76'000 22%
Canton BE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton NE "parcs"	7'000 8%	5'000 6%	7'000 8%	5'000 6%	24'000 7%
Cantons NE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Parc "contribution financière"	18'000 20%	17'000 21%	18'000 20%	17'000 21%	70'000 21%
Communes et membres	8'000	7'000	8'000	7'000	30'000
Soutiens affectés sur projet	0	0	0	0	0
Soutiens affectés sur projet à trouver	10'000	10'000	10'000	10'000	40'000
Financement par les bénéficiaires sûres	0	0	0	0	0
Financement par les bénéficiaires à trouver	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement sûres	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement à trouver		0	0	0	0
<b>CONTRIBUTIONS MATERIELLES</b>	<b>0</b> 0%	<b>0</b> 0%	<b>0</b> 0%	<b>0</b> 0%	<b>0</b> 0%
Prestations offertes par le Parc	0 0% *	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Prestations offertes par des tiers	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%